



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question au Gouvernement n° 3890

Texte de la question

REFONDATION DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Pascal Demarthe, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Pascal Demarthe. J'associe à cette question ma collègue Régine Povéda, également membre de la commission des affaires culturelles.

Madame la ministre de l'éducation nationale, lundi 2 et mardi 3 mai vous avez organisé les Journées de la refondation de l'École de la République. (*« Allô ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Elles ont réuni près de 2 000 acteurs de l'éducation entre débats et échanges autour de la loi pour la refondation de l'école de la République, votée en 2013 et qui repose sur quatre piliers : la réussite scolaire pour tous, un système éducatif juste et efficace, les élèves au cœur de la refondation, des personnels formés et reconnus. La jeunesse est une des grandes priorités du quinquennat, et la refondation de l'école en est une base fondamentale.

Madame la ministre, vous avez ouvert ces journées aux côtés de vos prédécesseurs messieurs Vincent Peillon et Benoît Hamon, dont nous pouvons saluer le travail, tout comme le vôtre d'ailleurs. Hier soir, le Premier ministre Manuel Valls a clôturé ces journées avec des annonces fortes.

Parmi les mesures annoncées figure notamment une hausse de 800 euros de l'indemnité annuelle de suivi et d'accompagnement des élèves – ISAE – des enseignants du primaire, et ce dès la rentrée 2016. Son montant sera ainsi aligné sur celle perçue par les professeurs du secondaire, qui est de 1 200 euros.

Je tiens à saluer cette annonce car investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir. C'est la gauche qui effectue ce choix courageux et ambitieux. Je ne peux que penser à cette citation d'Abraham Lincoln : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ».

Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser les modalités de cette hausse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. Paul Molac. Très bien.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* S'il fallait retenir une chose, monsieur le député, de ces deux journées de débat, d'échanges et de réflexions qui viennent de s'écouler, c'est que la loi pour la refondation de l'école telle que vous l'avez adoptée

dans cet hémicycle au mois de juillet 2013 est à l'œuvre dans nos écoles et sur tous les territoires.

Elle est à l'œuvre pour offrir un meilleur temps scolaire à nos élèves, avec neuf demi-journées, elle est à l'œuvre pour offrir un meilleur encadrement aux élèves, avec 60 000 créations de postes, elle est à l'œuvre pour faire réussir tous les élèves, dans leur diversité, en luttant résolument contre le décrochage, avec une réforme des programmes et de l'évaluation qui permet à chacun de s'épanouir.

Elle est à l'œuvre pour préparer nos élèves au monde de demain, avec le grand plan numérique ou avec une meilleure préparation aux langues étrangères mais également à l'expression orale. Elle est à l'œuvre, enfin, dans un domaine qui nous tient à tous à cœur, je le sais : la réparation des injustices, la lutte contre les inégalités sociales...

M. Céleste Lett. Vous les accentuez !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. ...et ce déterminisme socio-scolaire qui nous insupporte tant, grâce aux moyens supplémentaires dévolus à l'éducation prioritaire et au travail pour favoriser la mixité sociale.

Mais pour la réussite de cette école... de la réussite, il fallait des professeurs formés, soutenus, reconnus. Nous avons restauré la formation initiale dès 2013 avec la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation – ESPE. Je ferai en sorte de graver dans le marbre l'exigence de formation continue. Et nous n'avons cessé de renforcer l'accompagnement des enseignants.

Restait la question de la rémunération des enseignants. Avons-nous attendu 2016 pour l'améliorer ? Non ! C'est en 2013 que la prime ISAE dont vous venez de parler a été créée, alors dotée d'un montant de 400 euros. C'est en 2014, lors de la réforme de l'éducation prioritaire, que nous avons considérablement augmenté les indemnités des enseignants qui y exercent. Et c'est en 2016, en effet, que nous réparons une injustice historique en portant l'ISAE à 1 200 euros. Ce sera le cas dès le mois de septembre prochain pour les enseignants du premier degré. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et quelques bancs du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Pascal Demarthe](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3890

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 mai 2016](#)